

Note de présentation du Compte Administratif 2023



**COMITÉ DU
15 FÉVRIER 2024**



**territoire
d'énergie**
FLANDRE

Préambule

Afin de renforcer l'information des élus et des citoyens, une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au CA et au BP.

Cette note ainsi que le CA 2023 seront téléchargeables sur le site du Syndicat dans un délai 15 jours maximum suivant le vote du CA 2023.

I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie et notamment son cout est une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs : collectivités, entreprises, particuliers.

Note de l'INSEE - 7 septembre 2023

En France, le printemps a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. L'emploi a quant à lui décéléré.

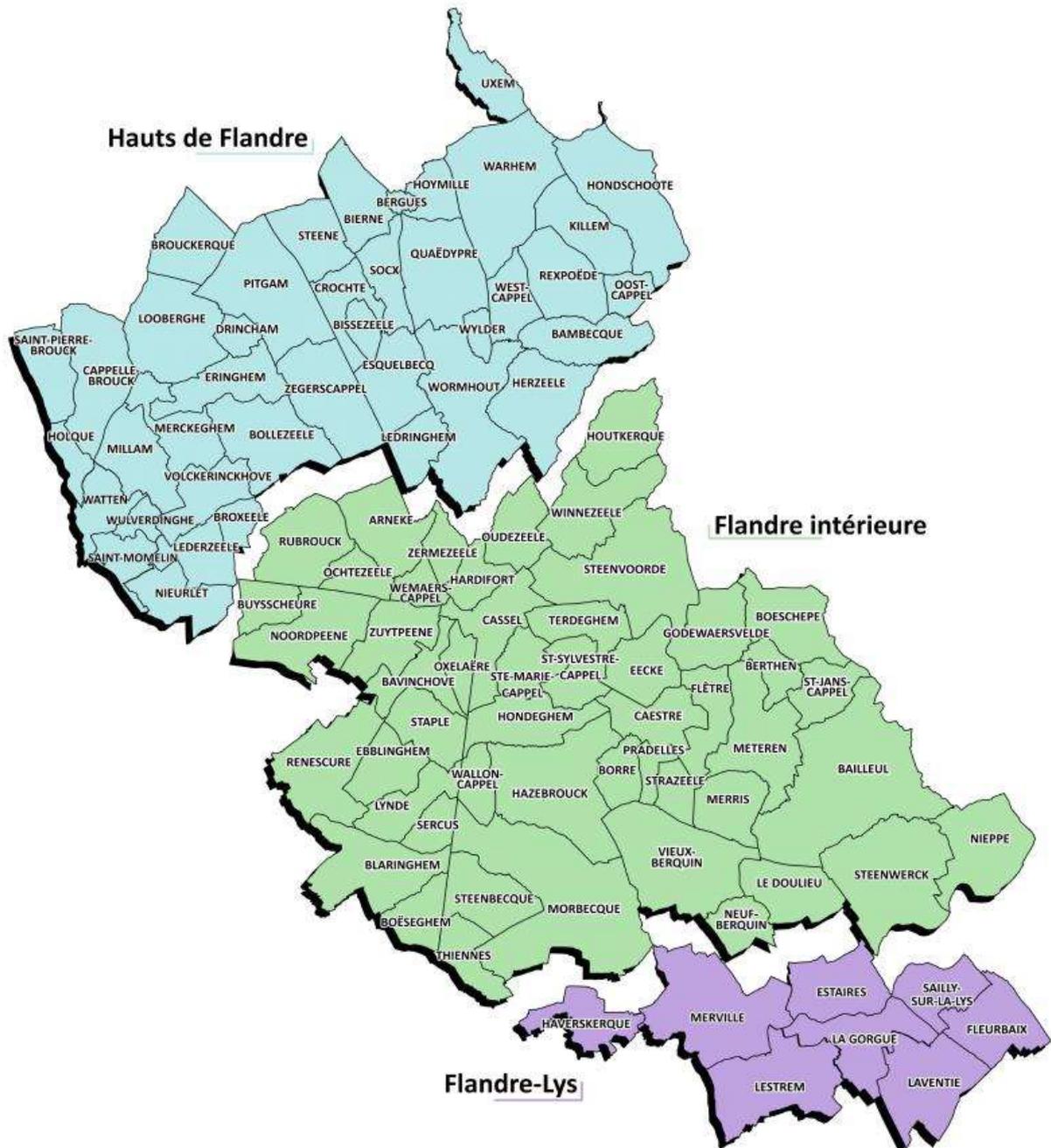
D'ici la fin de l'année 2023, le reflux du glissement annuel des prix à la consommation se poursuivrait mais serait toutefois moins rapide qu'en mai-juin dernier, la contribution de l'énergie redevenant positive. L'inflation d'ensemble tout comme l'inflation sous-jacente se situerait encore un peu au-dessus de +4 % sur un an en décembre.

Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023. Le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +0,9 % en 2023. Fin 2023, l'acquis > de croissance pour 2024 serait modeste.

II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 708 habitants au 1^{er} janvier 2023.



III) Situation par compétences

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

1. Cinquième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Première année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné sur 4 ans (2023/24/25/26). ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

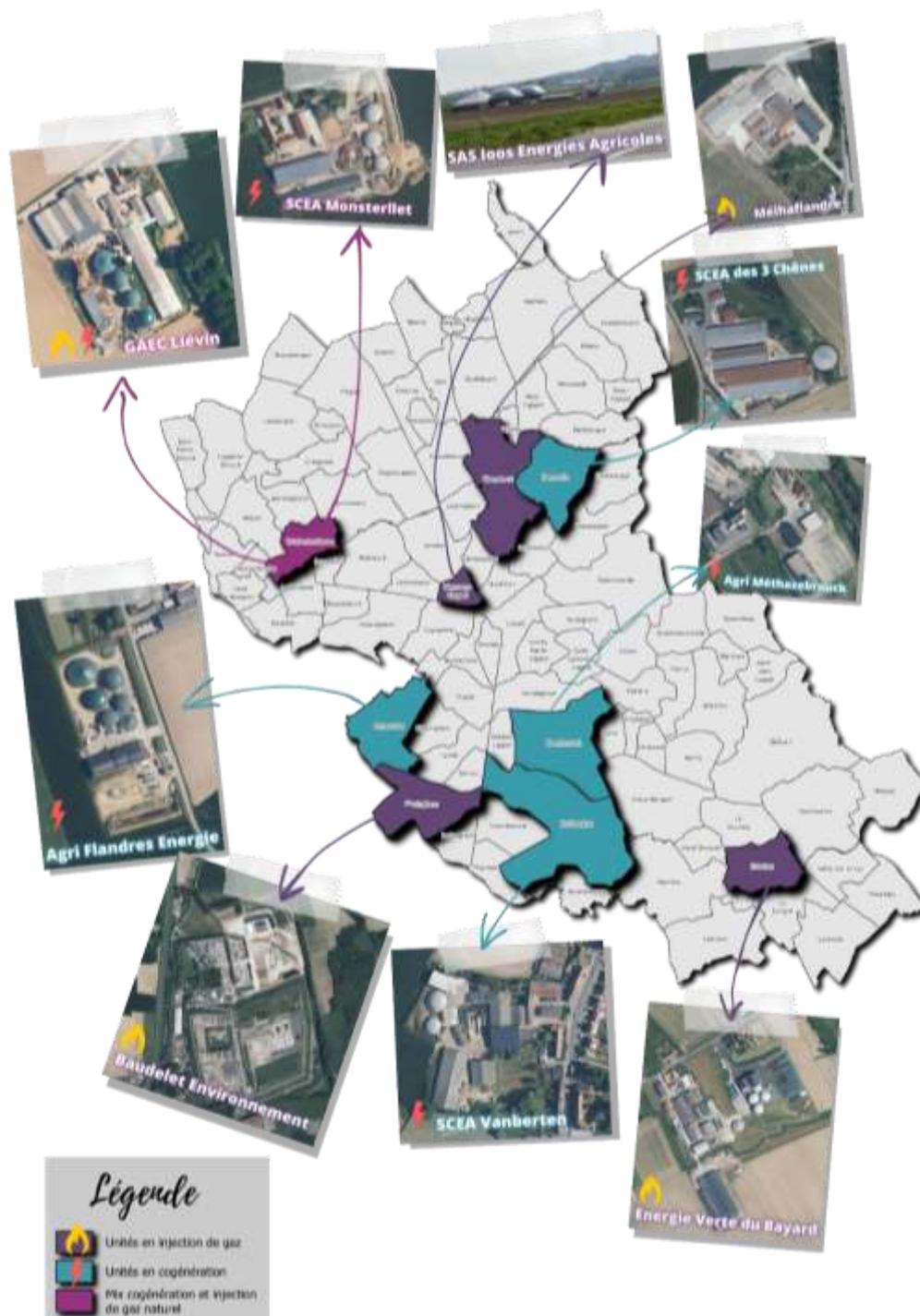
2. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaire et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le projet est en cours de finalisation, il a été budgété sur 2022 et est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a également été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET, sans succès.

3. Bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Le TE FLANDRE a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier a commencé en Novembre 2021, dans ce cadre le TE FLANDRE a pris à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Le chantier est désormais totalement terminé, il en est de même pour l'ensemble des travaux de maillage. Les 2 unités de méthanisation agricoles (Wemaers Cappel et Wormhout) ont été mises en service au cours du printemps de 2023.



4. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2023 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.

EVOLUTION DE LA R1 ENEDIS



* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).

EVOLUTION DE LA R2 ENEDIS



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 dès cette année 2023.



5. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2023 (au 31/10/2023), 479 familles (156 en électricité, 162 en gaz naturel, 3 en gaz propane et 153 pour informations et utilisations des différents chèques énergie 2023 usuels et exceptionnels) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Une réunion publique a été organisée par la commune de Morbecque le 12 Janvier 2023 à la salle des fêtes en collaboration avec le Te Flandre et le Syndicat Mixte Flandre et Lys pour lutter contre la crise énergétique.

Le service Précarité Énergétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 18 novembre à Méteren.

Le TE Flandre a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

B) Compétences AODE et transition énergétique

1. Bilan du programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)



2. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1

Le TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies...) des 3 territoires.



3. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels

Le TE Flandre est lauréat du programme ACTEE PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments.



5. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebroeck

Le TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme permet de financer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique ainsi que l'acquisition d'outils de diagnostic et de suivi de consommation pour la ville d'Hazebroeck.

Ce SDIE permet d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

Ce programme prendra fin le 30/06/2024. Le coût de cette étude étant de 150 650,00€, le TE FLANDRE a obtenu un financement à hauteur de 50% par la FNCCR.

6. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé depuis 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

7 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Juillet 2023 à savoir :

- . ARNEKE pour la rénovation du Vestiaire Sportif
- . Le DOULIEU pour la rénovation de l'école M. YOURCENAR
- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation de la Salle de SPORTS
- . NEUF BERQUIN pour la rénovation de la Salle des FETES
- . HARDIFORT pour la rénovation de l'éclairage des BATIMENTS COMMUNAUX
- . MORBECQUE pour la rénovation de la salle ANDRE WILLIER

En parallèle, le TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 80 907,20€ pour l'année 2023. D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

7. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Le TE Flandre continue d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le Décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Suite directe du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW afin de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

8. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'anticiper le renouvellement du marché d'achat d'énergie, la convention de groupement a été avenanté et il est à noter que le SIDEN SIAN NOREADE intégrera l'achat groupé avec effet au 1^{er} janvier 2025.

9. Le projet solaire test en autoconsommation collective

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le TE Flandre.

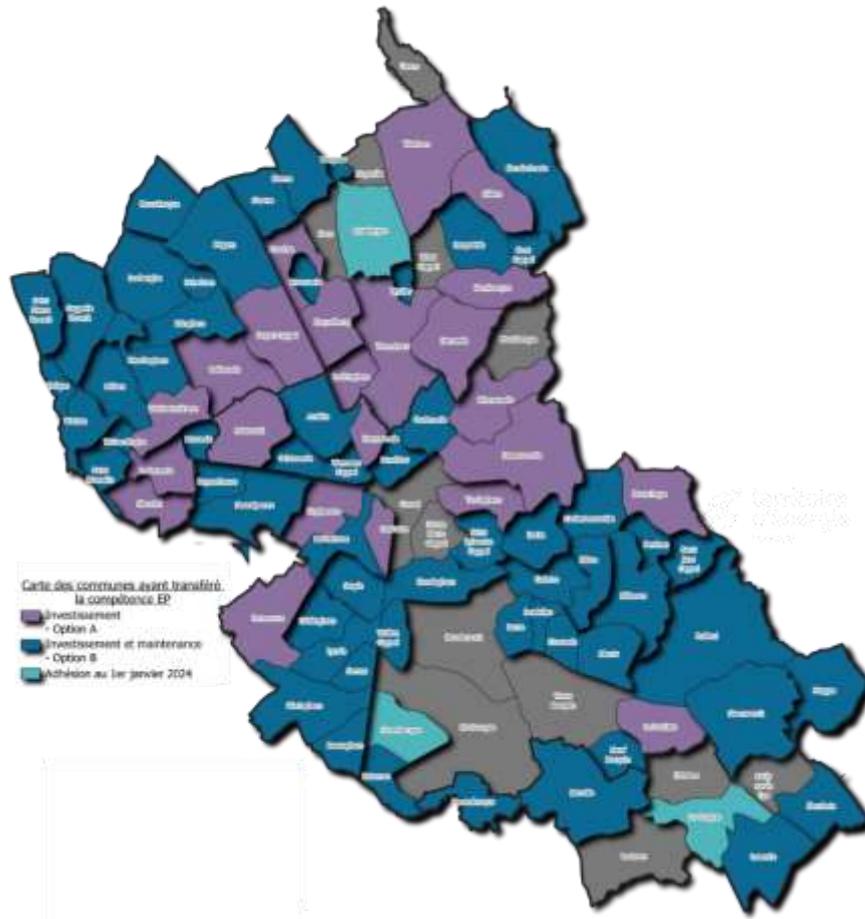
La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Énergie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, est effective, elle permet la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au TE FLANDRE.

Dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet sera développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

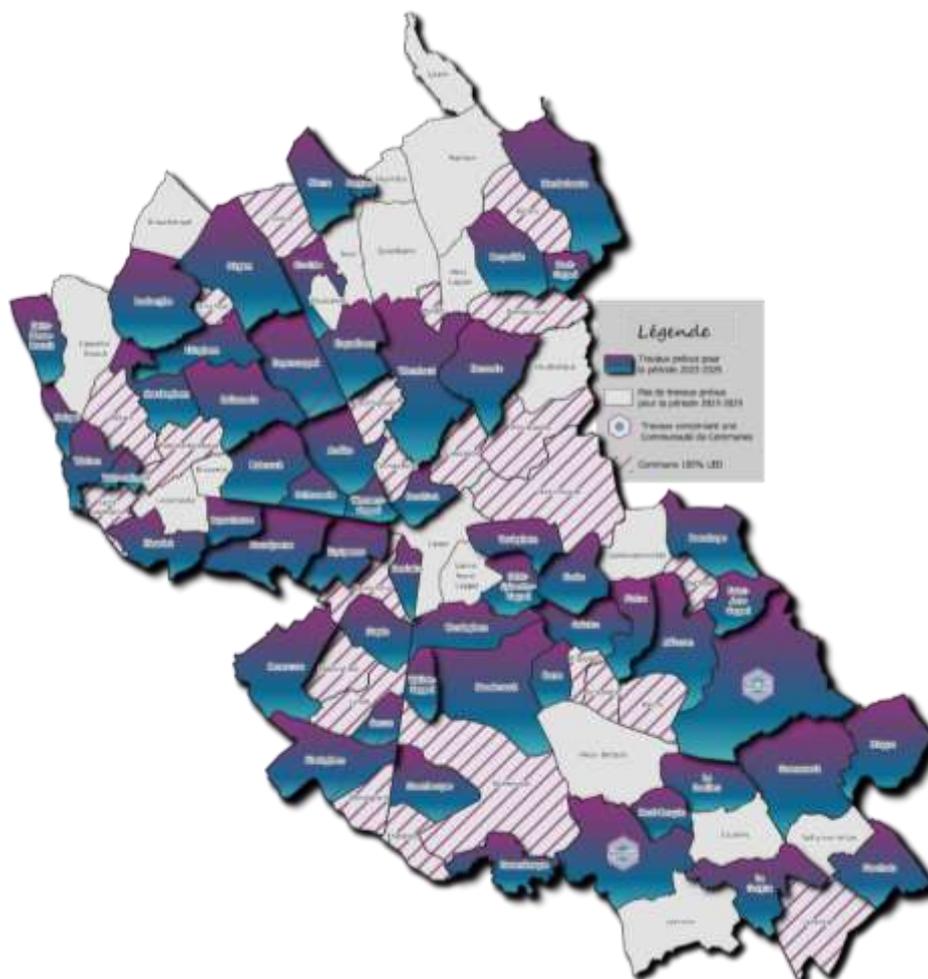
Pour l'année 2023, **59 communes adhérentes à la maintenance (option B)**. En outre, par convention le TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la CCFI, de la CCHF, CCFL et du SMICTOM.



Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance.

2. Travaux de rénovation l'éclairage public : vers un territoire 100% LED

Pour l'année 2023, 82 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des Communautés de Communes et du SMICTOM.



Le TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du fonds vert financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 399 953 € (en deux dossiers), pour un montant de travaux éligibles de 6 425 100 €HT, les travaux ont débutés au 10/07/23 (dossier 1) et 01/08/2023 (dossier 2) et se terminent au 31/12/2024.

En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB pour un montant de 484 302€ pour 9 communes.

3. Le programme Lum'ACTE : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Un des axes du programme prévoit une mission d'AMO pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion durable du parc d'éclairage afin de renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie (accompagnement de la ville d'Hazebrouck pour la rénovation de son EP dans le cadre de son PPP).

Dans le cadre du programme Lum'ACTE, les audits ont été réalisés par le pôle technique et le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière touche désormais à sa fin.

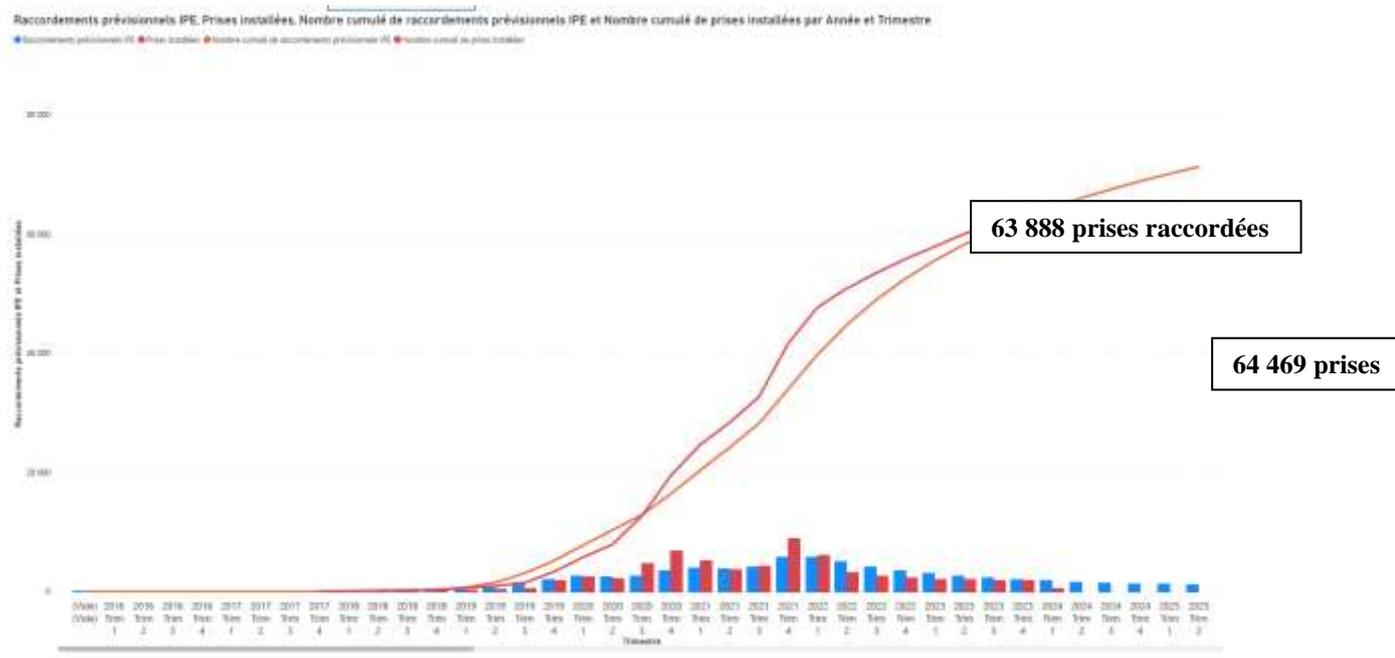
D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne une 20aine d'appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu'au 31/12/2023 et prévisionnels jusqu'au 31/12/2024

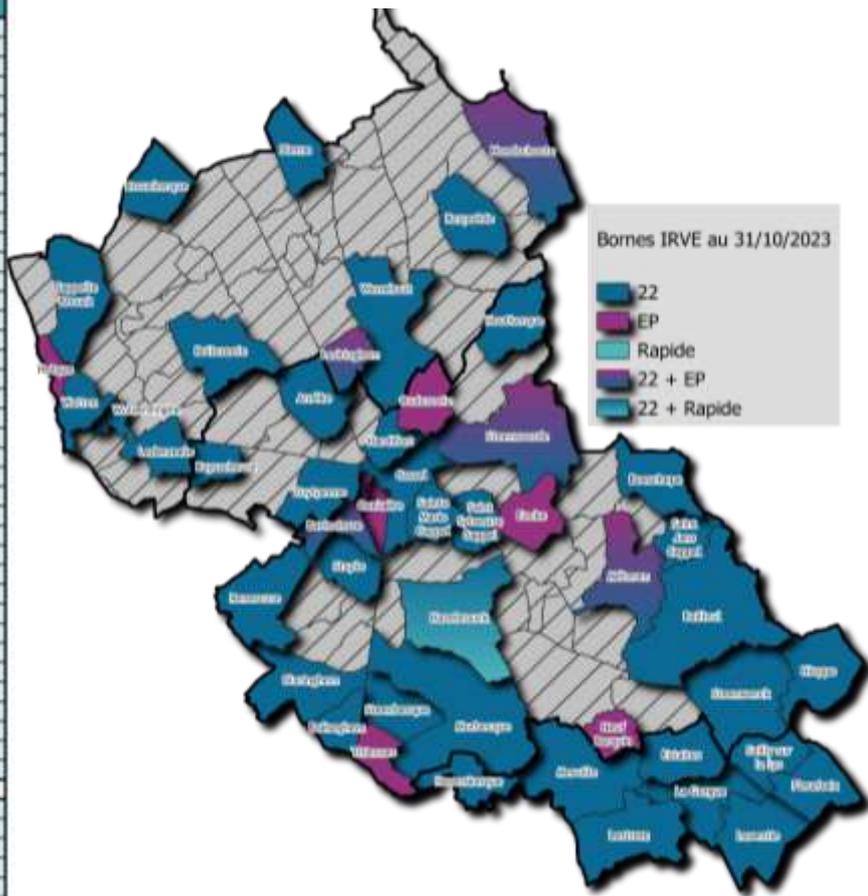


E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le TE Flandre a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFI. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d'un réseau de 130 points de charge IRVE.

Les bornes sont interopérables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1^{er} Octobre 2020.

COMMUNES	Nombre de points de charges 7 AVE (tarif EP)	Nombre de points de charges 11 AVE	Nombre de points de charges 15 AVE	Nombre de points de charges (total)	
ARNESE	0	2	0	2	
BAILLEUIL	0	4	0	4	
BAVINCHEVE	2	4	0	6	
BERNE	0	2	0	2	
BLARRIGNEM	0	2	0	2	
BOESCHEVE	0	2	0	2	
BOESCHEVE	0	4	0	4	
BOLLEBEKE	0	2	0	2	
BRACHENEGHE	0	2	0	2	
BUYSCHEURE	0	2	0	2	
CAPPELLE-BROUCK	0	2	0	2	
CARNEI	0	2	0	2	
CEENE	1	0	0	1	
HANNOFORT	0	2	0	2	
HAZEBROUCK	0	20	1	21	
HOLGER	1	0	0	1	
HONNINGSOTE	1	2	0	3	
HOULBERGHE	0	2	0	2	
LEGNIEDE	0	2	0	2	
LEGNINGEM	1	2	0	3	
MEYON	1	2	0	3	
MORRENGHE	0	4	0	4	
HELF-BERGMAN	2	0	0	2	
HEPPE	0	2	0	2	
FRONDELE	1	0	0	1	
ONSLAKKE	1	0	0	1	
RENELEARE	0	2	0	2	
REXPOEDE	0	2	0	2	
SART-JANS-CAPPEL	0	2	0	2	
SANT-SILVESTRE-CAPPEL	0	2	0	2	
SANT-MARI-CAPPEL	0	2	0	2	
STAPLE	0	2	0	2	
STEENBECCAR	0	2	0	2	
STEENHONDY	3	2	0	5	
STEENWICK	0	2	0	2	
TIERBANK	1	0	0	1	
WATTEH	0	4	0	4	
WORMHOUT	0	4	0	4	
WILVERBRACHE	0	2	0	2	
TOTAL	19 communes	55	96	1	112
Communes d'appartenance de bornes (compétence CCFL)					
ESTAKES	0	2	0	2	
FLEIBBAIX	0	2	0	2	
HAVREBERGHE	0	2	0	2	
LA GORDE	0	4	0	4	
LAVENTE	0	2	0	2	
LESTON	0	2	0	2	
MERVILLE	0	2	0	2	
SAILLON-SAILLY	0	2	0	2	
TOTAL	8 communes	0	18	0	18



Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 15 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSIL et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

F) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Le TE FLANDRE bénéficie d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90% pour deux de ses communes ayant confié la compétence Réseau de chaleur au syndicat. Pour la commune d'Hazebrouck, il s'agit d'un schéma directeur réseau de chaleur consistant en un audit financier et technique du réseau de chaleur existant sur la commune.

Pour la commune de Steenwerck, le TE FLANDRE accompagne la commune pour une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux

G) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs. Ont été réalisés en 2023 :

- Rénovation des terrains de Blaringhem
- Rénovation du terrain de Laventie
- Rénovation du terrain de Fleurbaix
- Entretien des terrains de Bailleuls

IV) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/12/2023

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise principal	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	2	1 pourvu / 1 Vacant
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint administratif	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	3 Pourvus / 1 Vacant
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif contractuel	TNC	1	Pourvu
Adjoint administratif contractuel	TC	1	Pourvu
Adjoint technique contractuel	TC	1	Pourvu

Le TE Flandre souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

V) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès De la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 4.08%) afin de financer les travaux d'investissement éclairage public incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly sur la Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE Flandre a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.



30 rue Louis Warein 
59190 HAZEBROUCK

03.28.43.44.45 

siecf@ville-hazebrouck.fr 

www.siecf.fr 

Siège en Mairie 
d'Hazebrouck



@siecf59



@siecf



@siecf